

NON REMPLACEMENT : QUE FAIRE ?

1 ALERTER L' IEN (PAR MAIL COPIE À LA FSU-SNUIPP)

Mme/M. l' IEN

Comme vous le savez déjà, aucun titulaire remplaçant n'a été affecté sur notre école depuis l'absence de notre collègue en date du

Depuis le début de l'année, journées de classe n'ont pas été remplacées au sein de notre école.

Lorsqu'une classe n'est pas remplacée, c'est toute l'école qui dysfonctionne. Ces perturbations nuisent aux apprentissages de toutes et tous.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir afin de permettre à notre école de bénéficier de l'affectation d'un personnel titulaire remplaçant au plus vite afin d'assurer la continuité du service public d'éducation.

Veillez agréer M/Mme l'inspecteur (-trice) nos cordiales salutations.

L'équipe enseignante.

Télécharger le modèle de courrier :



2 ALERTER LES PARENTS

Madame, Monsieur

Une classe de l'école de votre enfant n'est pas remplacée alors que l'administration scolaire a été informée de cette situation. La répartition des élèves n'ayant pas cours désorganise le travail de toute l'école : ce n'est pas une solution satisfaisante ni tenable.

C'est ce que nous avons signifié à notre hiérarchie et souhaitons qu'une solution puisse être trouvée au plus vite. Les élèves victimes du non remplacement qui viendraient à l'école seront accueillis et répartis en surplus dans les autres classes.

Espérant que l'administration scolaire résoudra rapidement cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et restons disponibles pour tout échange.

Cordialement, l'équipe enseignante.

Coordonnées de l'inspecteur(-trice) de la circonscription :
.....

Télécharger le modèle de courrier :



3 ALERTER LA FSU-SNUIPP (TÉLÉPHONE OU MAIL)

Bien faire remonter tous les remplacements non assurés c'est permettre de faire reconnaître les besoins auprès de l'administration, de l'opinion publique... pour exiger des moyens !

FSU-SNUipp Ardèche
25 avenue de la Gare
07000 PRIVAS
04.75.64.32.02
snu07@snuipp.fr

4 ALERTER LA FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le non remplacement peut impacter fortement les conditions de travail et amener des problématiques de sécurité au sein de l'école, de stress des personnels... Dans ce cas, cela peut être signalé par écrit à l'employeur qui a l'obligation de mettre en sécurité et de protéger la santé de ses personnels.

Télécharger la proposition de fiche
Santé Sécurité et Conditions de Travail :

